

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Pétition pour réduire le temps d'utilisation des voitures

1. PRÉAMBULE

La commission des pétitions, composée de Mmes Catherine Aellen et Aline Dupontet, et de MM. Daniel Trolliet, Daniel Ruch, Philippe Germain, Hans-Rudolf Kappeler, Pierre Guignard, Jean-Marc Nicolet et François Brélaz (qui remplace Pierre-André Pernoud), sous la présidence de Mme Véronique Hurni, a siégé en date du 28 mars 2013. MM. Pierre-André Pernoud et Jérôme Christen étaient excusés.

Nous remercions M. Cédric Aeschlimann pour la tenue des notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mlle Anastasia Loroeh, Mlle Cloe Trochen, Mme Mireille Loroeh (mère), M. Vanya Loroeh (père).

Représentant de l'Etat (DIRH, SM et DSE, DGE) : M. Vincent Krayenbühl, Chef du SM, M. Sylvain Rodriguez, Directeur de la DIREV.

3. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

La pétition, déposée le 19 mars 2013 est intitulée « Pour réduire le temps d'utilisation des voitures. » En début de texte, Mlle A. Loroeh propose l'introduction d'une journée sans voiture par semaine afin de sensibiliser les habitants-e-s de notre canton aux problèmes posés par la pollution qu'engendrent ces véhicules ainsi que l'utilisation d'énergies non renouvelables nécessaires à leur fonctionnement.

Il s'ensuit plusieurs considérants :

- Une telle proposition (un jour par semaine sans voiture) peut paraître difficile à mettre en œuvre rapidement, on pourrait, pour commencer, viser une heure d'interdiction d'utilisation de véhicules à moteurs par semaine.
- Il serait possible de faire un essai dans une région, une commune ou une ville pilote (et pourquoi pas Rolle, puisque la pétitionnaire habite dans la région.)
- Que la mesure ciblée en un lieu et un temps donné puisse donner à ses habitants-e-s une idée de tout ce qu'il y aurait à gagner dans l'utilisation réduite de véhicules à moteurs polluants et non durables (meilleure qualité de l'air, réduction des nuisances sonores, en particulier près des grands axes de circulation, etc...)
- Que l'introduction de la mesure permettrait de faire découvrir ou encore mieux connaître les alternatives (transports publics, vélo, marche) dans le but d'inciter les habitants-e-s à un changement progressif de leurs habitudes de mobilité.
- Que cette mesure une fois expérimentée et reconnue pourrait faire « tache d'huile » et être ensuite étendue, progressivement, en durée et dans l'espace géographique.

Et en conclusion, les pétitionnaires demandent :

- Que le Grand Conseil vaudois se préoccupe de réduire le temps d'utilisation des voitures.
- Que tout soit mis en œuvre pour étudier et expérimenter cette mesure de limitation progressive de l'utilisation des véhicules à moteur.
- Que les autorités cantonales saisissent l'occasion pour promouvoir de nouvelles habitudes de mobilité à l'ensemble de la population.

4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Mlle Loroch explique comment cette idée lui est venue. Lors du marché de Noël 2011 à Rolle, la Grand' Rue était fermée à la circulation des voitures, afin de laisser la place aux acheteurs et aux vendeurs. Elle s'y est rendue et a pu profiter d'utiliser son skateboard en toute sécurité. Pour la planète, elle estime qu'il est important de changer quelque chose par rapport aux voitures car tout le monde sait qu'il y en a trop. La pollution est la principale raison qui l'a motivée à déposer cette pétition. La Suisse émet plus de 50 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année.

Quand elle sera adulte, (Mlle Loroch a 12 ans), elle souhaite qu'il y ait deux fois moins de voitures et, logiquement, deux fois moins d'accidents, dans un monde sans pétrole et moins pollué.

Elle annonce que son but final est d'obtenir un jour sans voiture par semaine.

S'étant demandée comment appliquer ce projet de manière équitable, elle propose de définir dans chaque commune un tronçon de route qui restera libre pendant un laps de temps croissant. La longueur serait proportionnelle au nombre d'habitants. Les exceptions pourraient être les suivantes : les véhicules d'urgence, les personnes à mobilité réduite, les personnes qui doivent travailler le dimanche.

Il pourrait y avoir deux manières d'installer le projet. Elle évoque la manière forte, en disposant de policiers et de sanctions. La manière douce, pour laquelle elle penche le plus, serait une invitation à respecter la zone sans voiture, par exemple au moyen d'un autocollant, ce qui signifierait que l'on respecte le projet. Elle propose également de sensibiliser les gens en invitant les associations à exposer leur projet pour améliorer l'environnement.

Mais l'objectif de sa proposition est avant tout de sensibiliser les gens en Suisse, en montrant qu'il est possible de vivre une journée sans voiture. D'autres pays, en Europe, organisent des semaines de la mobilité.

Suite au dépôt de la pétition et à un article dans les médias, elle a reçu beaucoup de réactions positives, mais aussi négatives, ce qui est un bon point car le contraire de l'amour n'est pas la haine mais l'indifférence. Ces réactions montrent bien que le sujet est sensible.

5. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ETAT

Il est remis aux commissaires une documentation concernant la protection de l'air et donné un aperçu de ce que fait le canton et de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de protection de l'air. Les aspects des nuisances sonores sont aussi mentionnés.

Le canton a déployé un dispositif de surveillance de la qualité de l'air avec le réseau Vaud'Air. Il est constitué de différentes stations qui mesurent en continu différents polluants atmosphériques, émis par différentes sources, qu'il s'agisse du trafic ou d'autres sources. Ce réseau est complété par un dispositif de capteurs passifs qui mesurent les polluants atmosphériques. Un laboratoire mobile permet de réaliser des campagnes plus ciblées pour documenter une situation particulière, comme une industrie ou un chantier. Ce dispositif permet de tirer un bilan concernant les trois polluants majeurs, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules fines. Ce bilan montre que les objectifs fixés par la législation ne sont pas atteints en zone urbaine et suburbaine. Seules les zones éloignées des sources de pollution offrent des résultats satisfaisants pour le dioxyde d'azote.

Comme les objectifs de qualité ne sont pas atteints, le Conseil d'Etat suit une stratégie principalement basée sur la réduction à long terme des polluants atmosphériques. D'autre part, il applique

l'ordonnance sur la protection de l'air de façon stricte et d'autre part, il intervient de façon plus locale, dans des zones particulièrement sensibles, comme l'agglomération Lausanne-Morges.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat veut adopter un plan de mesures d'assainissement de l'air de cette agglomération.

Le Conseil d'Etat s'est également doté d'un outil pour réagir lors d'un épisode de smog, en hiver avec les particules fines, ou en été avec l'ozone, lorsque les concentrations sont excessives pendant quelques jours. Le plan d'action définit ce que font les autorités en cas d'épisode particulier. Il est cité l'exemple du smog hivernal de mars 2013, où le niveau de pollution était suffisant pour mettre ce plan d'action en place. Il comprend une information à la population avec des incitations sanitaires et comportementales. Cette communication s'accompagne d'une action de promotion des transports publics, qui propose un bon de CHF 20.- à toute personne qui veut faire l'achat d'une carte multi-jours ou multi-courses CFF ou Mobilis.

En cas de détérioration de la situation, une autre mesure, plus contraignante, consiste à réduire la vitesse sur l'autoroute à 80 Km/h, une mesure coordonnée au niveau des cantons romands.

Il est rappelé également les éléments du cadre juridique concernant la possibilité de limiter l'utilisation des voitures et de ce qui se fait concrètement dans le domaine.

La Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) permet aux cantons d'interdire localement la circulation de véhicules à moteur, le plus souvent dans le cadre de la semaine de la mobilité ou de la journée sans voiture, qui visent à encourager l'utilisation des transports publics, le 22 septembre de chaque année.

Dans le cadre de ces opérations, les autorités locales peuvent restreindre la circulation, avec une réserve concernant les autoroutes et les axes de transit. Ce type d'action se fait sporadiquement et régulièrement. Une action organisée par les communes de Vevey et de la Riviera le dimanche 5 mai 2013 avait pour objectif de sensibiliser les usagers à la mobilité douce. La Route du Lac a été fermée de 10h à 16h de Cully à Vevey, mais restée ouverte à tout mode de transport non motorisé. Ces opérations, assez régulières pour sensibiliser à la problématique de l'environnement, sont donc des initiatives des autorités locales. Sont cités également les *slow up* de la Vallée de Joux, de Morat, etc. Ce type d'action est tout à fait possible si l'on reprend le texte de la pétition. En général, la volonté des autorités locales de monter une telle opération se limite plutôt au dimanche, car boucler un centre de localité en semaine n'est pas évident pour les activités professionnelles.

S'il existe des possibilités, essentiellement à l'initiative des communes, celles-ci sont plus limitées à l'échelon cantonal. Les représentants de l'Etat présents voient mal le canton imposer aux communes de boucler la circulation pour une journée sans voitures. Dans le cadre incitatif de la semaine de la mobilité, elles sont invitées à participer à la manifestation.

En conclusion, les représentants de l'Etat considèrent que la démarche des pétitionnaires est intéressante, mais doit se faire au niveau communal.

6. DÉLIBÉRATIONS

Que ce soit lors de la discussion avec Mlle Loroche, avec les représentants de l'Etat, ou après le départ des intervenants, celle-ci est fournie : les notes de l'ensemble de la séance représentent pas moins de 13 pages.

La commission consacre quelques instants pour décider sur quelle partie de la pétition elle va se prononcer et le choix se porte sur les conclusions des pétitionnaires.

- Il est relevé que la commission a souvent reçu des pétitions en termes vagues, au sujet desquelles les attentes par rapport au Grand Conseil n'étaient pas claires mais que celle-ci est bien construite car les considérants listent ce que la pétitionnaire souhaiterait.
- Parmi les arguments en faveur de la pétition figure incontestablement la jeunesse de la pétitionnaire, 12 ans. Il est relevé que le travail de l'Etat se borne trop souvent à l'envoi de formulaires aux communes et il est déploré l'absence d'un groupe de travail cantonal à

disposition de celles-ci ; l'appui actuel est insuffisant, souvent les communes n'ont pas l'idée de ce qu'elles pourraient faire. Un certain nombre de députés reconnaissent que le canton fait déjà beaucoup pour cette problématique, que des actions sont en place et d'autres en réflexions. Une députée estime que toutes les mesures incitatives supplémentaires ne peuvent faire de mal, ce d'autant que ces demandes viennent de la base et elle serait ravie, par exemple, que le centre de Morges soit fermé un dimanche par mois afin de pouvoir profiter un peu plus de la ville. Les communes doivent jouer leur rôle et le canton doit pouvoir proposer des *packages* mobilité douce. Renvoyer la pétition au Conseil d'Etat montrera à la jeune fille qu'elle va dans la bonne direction. Si dans la discussion il y a un certain nombre de bémols, la pétition s'impose tout de même car il n'y a aucun risque à la soutenir.

- Pour les personnes favorables au classement de la pétition, la pétitionnaire aurait mieux fait d'interpeller à l'échelon communal. Un député estime que le texte est une *usine à gaz* et qu'un certain nombre d'interventions ont été déposées sur le sujet. Il faut également tenir compte du fait que les véhicules polluent toujours moins. Le fait d'avoir un ou plusieurs véhicules est un mauvais débat car ce qui compte en définitive est le nombre de kilomètres parcourus. Concernant l'organisation des *slow up*, il est remarqué que les participants venant de toute la Suisse parcourent de nombreux kilomètres en voiture pour venir faire 15 kilomètres de marche autour d'un lac. Si l'objectif est de réduire la pollution, ces gens feraient mieux de marcher chez eux !

7. VOTE

Prise en considération de la pétition

Nombre de voix pour : 7

Nombre de voix contre : 3

Abstention : 0

Par 7 voix pour, 3 contre et 0 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 28 juin 2013.

Le rapporteur :
(Signé) François Brélaz